Archives parlementaires

Adresse de la société populaire et républicaine de la commune de Vaise (Rhône), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et républicaine de la commune de Vaise (Rhône), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 261-262;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21461_t1_0261_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

ces hommes immoraux, ces dominateurs du peuple, etoient parvenus à glacer tous les coeurs et qu'ils vouloient y perpétuer comme le moyen le plus utile à leurs complots liberticides.

C'est ainsi, Citoyens Réprésentans qu'après quelques lenteurs impérieusement commandées par votre sagesse, vous élevant tout à coup par vôtre courage, audessus d'une faction criminelle que vous venés de punir, vous avés déployé cet auguste caractère qui annonce la grandeur de la nation que vous réprésentés.

Vous n'offrés plus aux regards du peuple français qu'une attitude imposante et majestueuse qui fait pâlir les méchans et qui rassure tous les bons citoyens. Vous ne lui présentés plus qu'un point infaillible de ralliement qui va fixer toutes ses incertitudes, qu'un centre de réunion où il ira désormais puiser tous les motifs de sa conduite et concentrer exclusivement toute sa confiance. Il ne voit dans la république, que la république elle même, et la Convention nationale, seule dépositaire de sa volonté suprême. C'est là où il s'attache comme à un faisceau inséparable qui fait toute sa force qui fera toute sa gloire et assurera son bonheur.

Tel est, Citoyens Représentans, l'objet du serment que la commune de Grenoble vient renouveller aujourd'hui entre vos mains; tel est le serment qu'elle s'empressa de prêter entre celles d'un de vos collegues, dans les temps critiques où le monstrueux fédéralisme agitait les brandons de la discorde dans les départemens environnans avec fureur.

La lecture de votre dernière adresse au peuple français a fait naitre dans tous nos coeurs des sentimens d'admiration et de reconnoissance pour toutes les vérités consolantes qu'elle contient et pour les principes sublimes qui y sont consacrés.

Le vif interêt qu'attache le conseil général de la commune de Grenoble à vous exprimer ici son adhésion unanime à cette adresse, est garant de l'hommage qu'il rend à vos principes, et une nouvelle preuve de ceux qu'il a constamment professés... Le bon esprit du peuple de Grenoble dans le cours de la Révolution, l'empressement de tous nos concitoyens à partager ces sentimens avec nous, l'horreur qu'ils ont voués à la mémoire de Robespierre, vous répondront aussi, Citoyens réprésentans que ce nouveau Catilina n'a jamais exhalé son soufle destructeur dans cette commune.

Elle a reçu vôtre adresse avec transport; elle l'a reçue comme un nouveau gage de son sort et de celui de vingt quatre millions d'hommes que vous avés déja rendus triomphans et dont vous avés juré d'assurer le bonheur, avant de quitter vôtre poste.

Fait et délibéré en conseil général de la commune de Grenoble le 3 brumaire an 3e de la République française une, indivisible et démocratique.

ARTHAUD, *maire,* Camille TEISIÈRE, *agent national et 29 autres signatures dont celles de 9 officiers municipaux et de 15 notables.*

3

La société populaire de Vaise [Rhône] **remercie la Convention nationale de son décret qui déclare que Commune-Affranchie reprendra son vrai nom de Lyon et qu'elle n'est plus en état de rebellion et de siège et jure fidélité à la Convention nationale.**

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

[*La société populaire et républicaine de la commune de Vaise à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (10)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans

La société populaire n'a pû entendre sans des larmes d'attendrissement et de reconnoissance la lecture du decret qui declare que *Commune-Affranchie reprendra son ancien nom de Lyon, et qu'elle n'est plus en etat de rebellion et de siege.* Plusieurs fois l'orateur a été interrompu par les cris de *vive la République, vive la Convention nationale* et soyes bien assurés, citoyens Représentans, que quoique nous n'ayons pas l'art de bien dire, nos coeurs n'en brulent pas moins du feu de la liberté et de l'amour de l'égalité.

Nous avons toujours abhorré les dominateurs, les demi-républicains, et ce tas d'egoïstes qui ne calculent que leur intérêt personnel dans la Révolution. Nous avions juré, sous le regne même du moderne Catilina, de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et nous aurions sçu mourir s'il l'eut fallu pour tenir notre serment; mais le decret consolateur que vous venes de rendre en faveur de Lyon à entierement électrisés tous les habitans de cette commune. C'est un peuple nouvellement rendu à la liberté, qui veut montrer à ses liberateurs qu'il étoit digne de ce bienfait. Ce sont des patriotes qui ne voient de salut que dans l'activité du gouvernement révolutionnaire. Ce sont enfin de vrais républicains qui n'entrevoient plus qu'un seul obstacle au bonheur du peuple françois; c'est ce sisteme destructeur que les pretendus patriotes vouloient faire dominer dans toutes les parties de la République et cette guerre ouverte qu'ils avoient déclarée à la vertu.

Deja vous aves abbattu la tete de l'hydre : continues, citoyens Représentans, à poursuivre le tronc qui s'agite encore en mille sens divers, qui repand partout son venin et qui cherche à se reproduire sous mille formes. Faites rentrer dans le néant les laches complices de celui qui fit trop longtems peser une verge de fer sur nos têtes : forcés ces infâmes dilapidateurs, ces nouveaux riches, ces sangsues du peuple, à dégor-

(9) *P.-V.*, XLVIII, 140.

(10) C 325, pl. 1407, p. 2. *Bull.*, 11 brum.; *J. Fr.*, n° 768.

Persée creative commons

ger les richesses qu'ils lui ont enlevées au nom de la loi. Le sort de la République françoise depend des mésures vigoureuses que prend en ce moment la Convention. Si des perfides parviennent à suspendre la vengeance nationale; si des intrigans réussissent à vous persuader qu'ils ne sont que des patriotes opprimés; nous osons vous le dire, citoyens Représentans, c'en est fait de la République et de la liberté. Montres vous en ce moment ce que vous aves toujours été, ennemis des scélerats et des fripons quelque part qu'ils se trouvent et exercés contre eux une prompte et sevère justice.

L'esprit public est en faveur de la Convention nationale : le voeu du peuple est la République une et indivisible; agisses, Citoyens Représentans; et si des hommes sans moeurs veulent encore comprimer votre énergie, comme du tems de Robespierre, le peuple se levera en masse pour aller faire à la Convention nationale un rempart de son corps et de son amour et pour écraser les tyrans.

Vive la Republique, vive la Convention nationale, Mort aux traitres. Telle est la devise de la société populaire de Vaize, le 24 vendemiaire de l'an troisième de l'ere Républicaine.

ARGUILLIERE, *vice-président,* GELIN, *secrétaire et 79 autres signatures, plus les noms de 28 autres ne sachant pas écrire.*

4

Le représentant du peuple Sautereau, en mission dans les départemens de la Seine-Inférieure et de la Somme, écrit à la Convention nationale pour l'engager à prendre en considération la situation des hôpitaux dont les biens sont à la disposition de la nation et qui se trouvent actuellement dans un dénuement absolu.

Renvoi au comité des Secours publics (11).

Sautereau, représentant du peuple dans le département de la Somme et environnans, communique les réclamations qui lui ont été faites sur le manquement de fonds dans les caisses des hospices. Il demande que la commission des secours ait à sa disposition des sommes proportionnées aux besoins de ces établissemens, pour faire revenir le crédit [auprès] des fournisseurs qui a entièrement cessé. Renvoyé au comité des Finances (12).

5

Le représentant du peuple Genissieu, en mission dans les départemens de l'Orne et de la Sarthe, instruit la Convention nationale du bon effet qu'a produit son Adresse au peuple dans les départemens qu'il est chargé de parcourir.

Insertion au bulletin (13).

[*Genissieu, représentant du peuple dans les départements de l'Orne et de la Sarthe à la Convention nationale, Alençon le 6 brumaire an III*] (14)

Citoyens Collègues,

Je donnerai incessamment à la Convention nationale quelques details sur les premieres opérations que j'ai faittes et des bons effets qu'elles ont produit. Je me borne en ce moment à annoncer que les campagnes que j'ai parcourües ont besoin d'instruction, mais que malgré quelques vieilles habitudes de superstition, malgré quelques embaras sur les subsistances, la tranquilité y regne. L'esprit public s'ameliore chaque jour; partout l'addresse de la convention nationale aux françois est entendüe avec interêt et accueillie par les plus vifs applaudissements : il n'est pas permis de douter que les principes qu'elle y professe, sont ceux du peuple, et lui sont chers et qui en les mettant chaque jour en pratique, elle s'attache tous les coeurs et augmente d'une manière sensible le nombre des amis de la Liberté et de l'Egalité; c'est à l'unisson, c'est avec enthousiasme qu'on crie, Vive la republique, vive la Convention. Si l'aristocratie incurable, murmure, c'est tout bas; dans chaque commune un peu populeuse, elle comptoit sur l'extravagance ou la perfidie de quatre ou cinq meneurs. En les reduisant à la nullité, on lui enlève ses dernières ressources, et ceux qu'ils trompoient, etonnés et desesperés, d'avoir été leurs dupes, sont les premiers à abjurer leurs principes. La Convention nationale en sera sans doute convaincüe. Lorsqu'elle saura qu'à Alençon même, lieu qui vit naitre le conspirateur Hebert, dit Père Duchène, où il devoit avoir le plus de relations et où il étoit à craindre qu'il n'eût enraciné ses detestables maximes, la société populaire, quoique non encore régénérée depuis le 9 thermidor, reçoit comme tout le peuple d'Alençon, ses decrêts avec respect, soumission, reconnaissance et les éxécute ponctuellement. Vous en aurez une preuve indubitable dans l'adresse qu'elle avoit faitte le 28 vendemiaire, deux jours avant mon arrivée, et qui étoit individuellement signée par les membres; addresse qu'elle me charge d'envoyer à la Convention, je pense que si la Convention nationale s'en fait donner lecture, elle lui fera trouver place dans le bulletin de correspondance.

Salut et fraternité.

Votre collègue.

GENISSIEU.

(11) *P.-V.*, XLVIII, 140.
(12) *F. de la Républ.*, n° 42.
(13) *P.-V.*, XLVIII, 141.
(14) C 323, pl. 1377, p. 1. *Bull.*, 11 brum.; *J. Perlet*, n° 769; *J. Fr.*, n° 768; *F. de la Républ.*, n° 42; *Gazette Fr.*, n° 1034; *M. U.*, XLV, 212-213.